

Le 1^{er} novembre 2007

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2008
Votre dossier : R-3640-2007
Notre dossier: R000243 CR/FJM

Chère consœur,

Pour faire suite à la vôtre du 26 octobre 2007, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») transmet par la présente les informations requises par la Régie concernant le déroulement de l'audience publique des demandes R-3640-2007 et R-3641-2007 débutant le 12 novembre 2007.

À cet effet, le Transporteur compte présenter cinq (5) panels de témoins qui traiteront des sujets identifiés ci-après et qui seront vraisemblablement constitués des personnes suivantes :

Demandes R-3640-2007 et R-3641-2007

- Panel 1 – Présentation des demandes (R-3640-2007 : HQT-1, HQT-2 et pièces complémentaires; R-3641-2007 : HQT-1 et pièces complémentaires)
 - Isabelle Courville, présidente, Hydro-Québec TransÉnergie
 - Chantal Guimont, directrice, Commercialisation et affaires réglementaires, Hydro-Québec TransÉnergie
 - François G. Hébert, chef, Affaires réglementaires et tarifaires, Hydro-Québec TransÉnergie

Demande R-3640-2007

- Panel 2 – Conventions comptables et coût du capital (HQT-4 sauf HQT-4 Document 3, HQT-9 et pièces complémentaires)
 - Pierre Leduc, contrôleur, Hydro-Québec TransÉnergie
 - Éric Maillé, directeur, Risque financiers, Hydro-Québec
- Panel 3 – Coût du service (HQT-3, HQT-5, HQT-6, HQT-7, HQT-8 et pièces complémentaires)
 - Pierre Leduc, contrôleur, Hydro-Québec TransÉnergie
 - Chantal Guimont, directrice, Commercialisation et affaires réglementaires, Hydro-Québec TransÉnergie
 - Marc Landry, directeur, Stratégies et services techniques, Hydro-Québec TransÉnergie
 - François G. Hébert, chef, Affaires réglementaires et tarifaires, Hydro-Québec TransÉnergie
- Panel 4 – Planification, commercialisation, répartition du coût du service, tarification, *Tarifs et conditions*, (HQT-4 Document 3, HQT-10, HQT-11, HQT-12, HQT-13 et pièces complémentaires)
 - Marc-André Rousseau, directeur, Planification des actifs, Hydro-Québec TransÉnergie
 - Chantal Guimont, directrice, Commercialisation et affaires réglementaires, Hydro-Québec TransÉnergie
 - Pierre Leduc, contrôleur, Hydro-Québec TransÉnergie
 - François G. Hébert, chef, Affaires réglementaires et tarifaires, Hydro-Québec TransÉnergie

Demande R-3641-2007

- Panel 5 – Investissements de moins de 25 M\$ (HQT-1, HQT-2, HQT-3 et pièces complémentaires)
 - Marc Landry, directeur, Stratégies et services techniques, Hydro-Québec TransÉnergie
 - Marc-André Rousseau, directeur, Planification des actifs, Hydro-Québec TransÉnergie
 - Pierre Leduc, contrôleur, Hydro-Québec TransÉnergie
 - Patrick Truong, directeur principal, Télécommunications, Hydro-Québec
 - François G. Hébert, chef, Affaires réglementaires et tarifaires, Hydro-Québec TransÉnergie

Le Transporteur entend présenter sa preuve du dossier R-3640-2007 du 12 au 14 novembre 2007, incluant les contre-interrogatoires de ses témoins, et celle du dossier R-3641-2007 le 20 novembre 2007.

Afin de permettre à la Régie de planifier le déroulement de l'audience publique, le Transporteur prévoit que seuls ses panels de témoins no 1 et no 5 feront une brève présentation d'une quinzaine de minutes de la preuve respective à leur témoignage. Ainsi, les témoins des autres panels seront disponibles pour répondre aux questions de la Régie et des intervenants.

Quant aux contre-interrogatoires des témoins des intervenants, le Transporteur se réserve une période d'environ trente (30) minutes pour chacun d'eux.

Le Transporteur précise que les informations fournies par la présente le sont à titre indicatif seulement et qu'il se réserve le droit de choisir ses témoins, apporter des modifications aux panels de témoins, présenter sa preuve et contre-interroger les intervenants de la façon qui lui permettra de s'acquitter le mieux de ses obligations et qui servira le plus adéquatement ses intérêts. De plus, le Transporteur se réserve le droit de présenter une contre-preuve, le cas échéant.

Copie de la présente lettre est envoyée ce jour, par courriel seulement, à tous les intervenants reconnus dans les dossiers R-3640-2007 et R-3641-2007.

Veillez agréer, chère consœur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret

CR/oc

c.c. Intervenants reconnus
(par courriel seulement)